

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adopté le 3 mai 2016. Cette assemblée aura lieu le 24 mai 2016, à 19 h, à la salle du Comité de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 a pour objet de prévoir les critères afin d'autoriser des usages services professionnel, financier et bureau d'affaires dans les bâtiments existants des zones industrielles au Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, et situées à l'extérieur du campus de Saint-Laurent du Technoparc Montréal. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones dont l'usage dominant est industrielle et situées à l'extérieur du campus de Saint-Laurent du Technoparc Montréal. Une demande peut provenir de ces zones et de toutes zones contiguës à celles-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 11 mai 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of first draft by-law number RCA06-08-0020-10 modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses, adopted on May 3, 2016. This consultation meeting will be held on May 24, 2016, at 7 p.m., at the Committee Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA06-08-0020-10 is to plan the criterias to authorize the uses services professionnel, financier et bureau d'affaires in existing buildings in industrial zones of by-law number RCA08-08-0001 on zoning, and located outdoor the Technoparc Montréal campus. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect the zones located outdoor the Technoparc Montreal campus and of which the use industrial is dominant. A request may come from all these zones and the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, May 11, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council